

Gland, le 18 novembre 2016

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 17 novembre 2016**

Présidence : M. Christian Gander

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis n° 10 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2016-2021;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'autoriser la Municipalité, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissements bancaires et de Postfinance,

la présente autorisation étant valable pour la durée de la législature 2016-2021.

"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

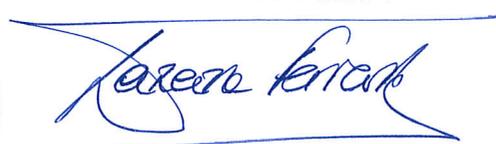
Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :


Christian GANDER



La secrétaire :


Karine TEIXEIRA FERREIRA